



étranger et Renouvellement de la carte de séjour

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis N , ingénieur au sein d'une multinationale. J'ai signé mon contrat au mois de Janvier. Ce contrat est international obéissant a la loi de travail suisse. Ayant mon salaire versé en France puis-je ai je me bénéficier d'un renouvellement de ma carte de séjour dans le cadre d'un centre d'intérêt économique (salaire) en France ? Je tiens a préciser que j'ai fait mes études en France et j'ai toujours ma carte de séjour valable jusqu'à aout 2010.
Je suis actuellement au Mexique qui a des conventions bilatérales en terme de fiscalité avec la France.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous souhaitez un changement de carte de séjour et passer d'un statu étudiant à un statut salarié. L'entreprise qui vous emploie n'est pas française?

Cordialement

Par Visiteur

Absolument, l'entreprise est Internationale (Franco americaine) et mon contrat est international regis par la loi Suisse. Je précise aussi que je suis Tunisien de Nationalité et que je travaille actuellement au Mexique.

Merci

Par Visiteur

Monsieur,

Afin d'obtenir le changement de votre carte d'étudiant en carte salarié il faut que votre employeur français fasse les démarches nécessaires auprès de l'OFII afin d'obtenir une autorisation de travail. Ce qui me surprend est qu'en tant qu'étudiant votre contrat de travail ne peut dépasser un nombre d'heures.

Bien cordialement

Par Visiteur

Je précise que mon employeur n'est pas français et que je suis pas en France (je suis au Mexique){contrat de travail international}

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

L'entreprise qui vous emploie est certes international mais votre employeur n'était pas français vous ne pouvez solliciter auprès de l'administration française un changement de statut. Vous pouvez monter un dossier mais je doute que le changement de statut vous soit accordé sachant que le passage du statut étudiant à celui de salarié est très règlementé.

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

J'ai l'impression que vous n'avez pas compris ma question.

Je vous précise que ma demande à la base n'était pas un changement de statut.

Je voulais avoir une carte de séjour (peut importe le type) tout en se basant sur la résidence fiscale. Vu que je reçois mon salaire en France sur un compte français et que je veux avoir une attestation d'hébergement sur Paris.

Merci

Par Visiteur

Monsieur

Pardonnez mon erreur mais il n'empêche que le seul fait d'avoir une résidence en France et de percevoir un salaire ne suffit pas à faire une demande de carte de séjour.

En effet, chaque carte de séjour porte une mention spécifique: vie privée et familiale, salarié, étudiant etc...

Le seul fait d'avoir un compte bancaire en France ainsi qu'un lieu d'habitation ne suffit pas.

Bien cordialement

Par Visiteur

Recommandez-vous une solution pour renouveler ma carte de séjour

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Vous évoquez un renouvellement mais il s'agit en fait d'une première demande ou d'un changement de statut puisque vous précisez que vous avez une carte étudiant.

Dans un cas comme dans l'autre les seules possibilités sont carte salarié ou vie privée et familiale. Vous n'avez pas de travail en France, vous résidez à l'étranger et vous n'êtes pas père d'un enfant français ou marié avec un ressortissant français. Je ne vois donc pas comment vous pourriez obtenir un titre de séjour.

cordialement